



SIXT SUR AFF

Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU

**Dossier prescrit le :
20/06/2014**

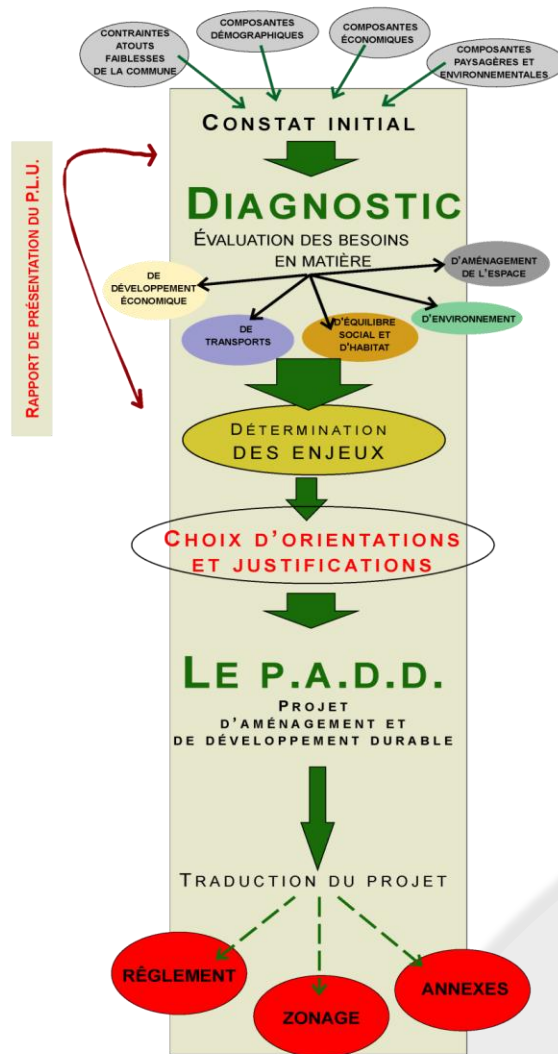
**Dossier arrêté le :
20/03/2018**

**Mis à l'enquête publique :
Du 12 février 2019 au 16 mars 2019**

**Dossier approuvé le :
25 juin 2019**

Projet d'aménagement et de développement durable

Bien que non opposable aux permis d'aménager, le PADD est la pierre angulaire du projet de PLU. Le règlement littéral et graphique, opposables aux tiers dans un rapport de conformité, entretiennent avec le PADD, tout comme les orientations d'aménagement, une relation de cohérence. Le PADD fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal.



Projet d'aménagement et de développement durable

Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) définit les orientations générales du projet de développement communal. Le PADD est l'expression du Projet Politique des élus en termes d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

1.1 Le cadre juridique du PADD

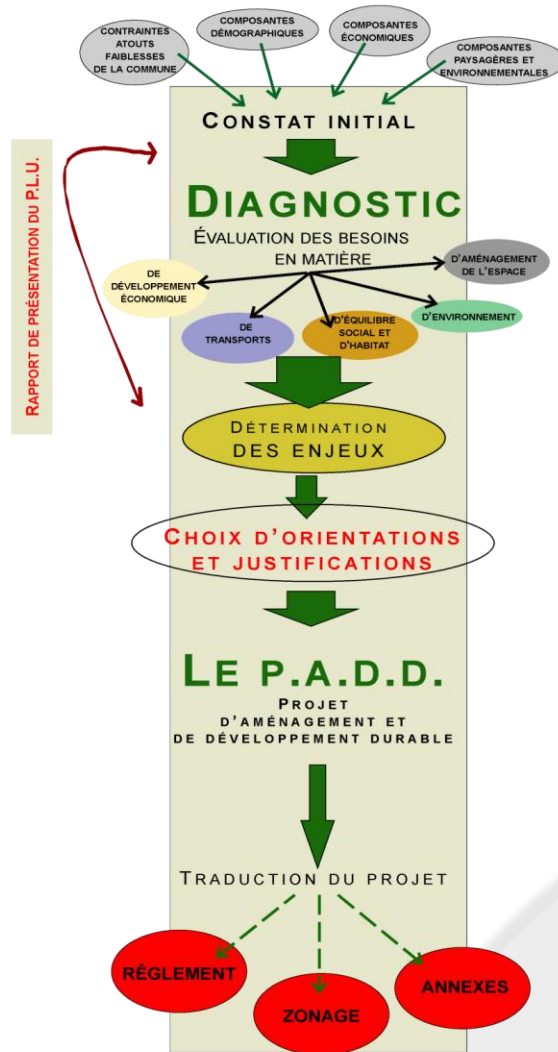
Article L.101-1 du Code de l'urbanisme

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences. En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie.

Article L151-4 du code de l'urbanisme

Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir **le projet d'aménagement et de développement durables**, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques. Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Bien que non opposable aux permis d'aménager, le PADD est la pierre angulaire du projet de PLU. Le règlement littéral et graphique, opposables aux tiers dans un rapport de conformité, entretiennent avec le PADD, tout comme les orientations d'aménagement, une relation de cohérence. Le PADD fait l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal.



Projet d'aménagement et de développement durable

Préambule

Article L.153-12 du Code de l'urbanisme

Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Article L153-34 du code de l'urbanisme

Lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune, et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L. 132-9. (...)

Les axes stratégiques et principes fondamentaux associés

AXE 1 : INSUFFLER UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

Accueil de nouvelles populations pour un dynamisme communal

Ouverture de zones d'urbanisation en tenant compte de la forte rétention foncière

Donner envie d'entreprendre, d'habiter à Sixt sur Aff, pour tous et à tous les âges.

AXE 2 : RENFORCER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ARTISANALE ET TOURISTIQUE

Préserver l'activité agricole

Renforcer le pôle de la Rozais

Le centre bourg : un pôle de commerces et de services

Développer l'activité tourisme loisirs

AXE 3 : DÉVELOPPER ET OPTIMISER LES SERVICES À LA POPULATION

Développer et renforcer les équipements et services

AXE 4 : CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE BOURG ET DU TERRITOIRE RURAL

Recomposer le tissu central

Requalifier les limites urbaines

AXE 5 : PRÉSERVER LE CADRE NATUREL COMMUNAL ET LE PATRIMOINE REMARQUABLE

Promouvoir un projet urbain économe en surface, responsable, respectueux de ses patrimoines et de son environnement

Protéger et mettre en valeur les espaces naturels remarquables

Valoriser un cadre de vie agréable

Protéger la trame végétale identitaire

Protéger la ressource en eau

Prévenir le risque inondation

Valoriser et préserver le bâti remarquable

SIXT SUR AFF

Poursuivre, renouveler, compléter les politiques engagées depuis une dizaine années

- **Des politiques qui se prolongent et s'actualisent**
- **De nouveaux projets qualitatifs**

Le PLU de 2009 fondait les grands piliers du développement communal sur des politiques mises en œuvre depuis et qui se sont traduites par un léger accroissement de la population et le renforcement de l'offre d'équipements.

Le nouveau PLU s'inscrit dans la continuité et le renouvellement.

L'évolution des préoccupations environnementales, la mise en place progressive de l'axe Rennes-Redon conduisent à compléter le PADD de 2009 en introduisant plus de considérations environnementales, de nouveaux positionnements qualitatifs.

L'ambition des 10 prochaines années est d'accompagner l'accroissement de l'attractivité résidentielle de la commune.

Axe 1 : Insuffler une dynamique démographique

Projet démographique

Une ville centre avec une démographie dynamique et équilibrée

• Une centralité vecteur de dynamisme

Sixt sur Aff a enrayer la décroissance qui caractérisait la démographie des années 60-80. Le regain d'attractivité résidentielle des années 2000 a laissé place à une croissance modérée.

En s'appuyant sur le renouvellement routier le dynamisme démographique sera facilité grâce aux équipements déjà présents : culture, enseignement, sport, tissu associatif.

Le PLH affirme l'ambition d'une croissance démographique répartie entre la ville centre et les communes rurales. Le PLU retient ainsi un taux de croissance important traduisant cet objectif commun.

Il importe de mettre l'accent sur des cibles démographiques jeunes, actives, pour équilibrer les classes d'âges, alimenter le fonctionnement des équipements scolaires et sportifs.

La cible des primo-accédants est une priorité socio-démographique permettant, dans le prolongement d'une politique d'extension de la zone du Rozais, de « fixer » la population de jeunes actifs.

Objectifs communaux

- 0.8% de croissance démographique annuelle
- un renouvellement de la population visant l'équilibre intergénérationnel
- le renforcement de la zone du Rozais pour conforter une population d'actifs



Match de foot parents/enfants



Les aînés



Repas associatif

Des équipements médicaux et paramédicaux qui regroupent sur Sixt sur Aff, une population âgée importante

Des équipements importants, de qualité, qui favorisent l'attractivité résidentielle

Projet d'aménagement et de développement durable

Axe 2 : Renforcer l'activité agricole et développer l'activité artisanale et touristique

Projet économique : industrie

Le commerce, l'artisanat, l'agriculture, les services, des leviers de croissance à renforcer

- Donner envie d'entreprendre
- Créer les conditions d'une augmentation du gisement d'emplois



Zone d'activités de la Rozais



Zone d'activités en entrée de bourg

Le redonnais dispose de filières industrielles performantes qui dynamisent un gisement important d'emplois. Localement, le positionnement économique de Sixt sur Aff s'appuie sur un maillage de petites entreprises, d'artisans comme moteur de développement.

Sixt sur Aff propose une diversité d'emplois relevant tout à la fois des activités de production, de distribution.

La commune dispose d'une zone économique qu'il faut conforter. Il faut pouvoir accueillir les besoins futurs d'un pôle économique amené à se développer. Le PLU portera donc l'accent sur un foncier à vocation économique.

La mise en réseau de Sixt sur Aff avec les grands pôles va de paire avec son raccordement aux grandes infrastructures de réseaux mobiles et de très haut débit garants tout à la fois d'un service performant pour la population et d'efficacité économique pour les entreprises.

Objectifs communaux

- Développer la fibre optique
- Accroître l'offre de foncier à vocation économique à proximité de la zone de la Rozais et en entrée de bourg
- Permettre le développement des activités et entreprises en place
- Promouvoir un pôle économique diversifié entre la Gacilly et l'axe Redon-Rennes

Axe 2 : Renforcer l'activité agricole et développer l'activité artisanale et touristique



L'offre commerçante est diversifiée. Associée au centre bourg patrimonial, elle participe à l'affirmation d'une identité locale forte et singulière.

Support de lien social, le commerce est essentiel à la vie des quartiers.

Projet d'aménagement et de développement durable

Projet économique : commerce

L'industrie, le commerce, l'artisanat, l'agriculture, les services, la formation, des leviers de croissance à renforcer

• **Le centre bourg, pilier commercial à conforter**

Ces dix dernières années ont vu une grande fragilité du commerce local, concurrencé par le renforcement des offres péri-urbaines. Le commerce est un pilier essentiel du Vivre Ensemble et du lien social.

Parallèlement au développement des pôles commerciaux en périphérie des villes péri-urbaines, le PLU affirmera la **priorité donnée au commerce de bourg**. Ce commerce spécifique par sa diversité, l'animation du centre patrimonial qu'il permet, constitue **un gisement économique et un lien social à conforter**.

L'augmentation de la population dans l'aire de chalandise locale et élargie, le renouvellement urbain en centre bourg sera l'occasion d'accroître la part des résidants. L'amélioration des conditions d'accès routières à Sixt sur Aff permettra d'atteindre cet objectif.

Objectifs communaux

- Identifier les linéaires commerçants
- Centrer le développement commercial sur une offre de proximité en donnant un caractère qualitatif au centre-bourg
- Favoriser le nombre de résidants en centre bourg

Axe 2 : Renforcer l'activité agricole et développer l'activité artisanale et touristique



*Une production orientée vers la viande bovine
Un développement important des circuits courts*

Projet économique : agriculture

L'industrie, le commerce, l'artisanat, l'agriculture, les services,
la formation, des leviers de croissance à renforcer

- Une agriculture très présente
- une économie du circuit court peu développée

L'identité de Sixt sur Aff puise ses racines dans son foncier agricole. La production bovine prolonge cette forte identité agricole. L'agriculture est donc un socle identitaire et un levier de développement économique, un partenaire essentiel du projet de territoire.

La filière agricole évolue, en nombre d'exploitants mais aussi en pratiques culturales.

Par ailleurs, la filière bovine assure le maintien en prairie permanente d'une surface importante des sols communaux. Ces prairies, le réseau bocager associé, participent à la qualité des paysages locaux et à leur intérêt environnemental.

Le PLU limite la pression urbaine sur certains secteurs, crée les conditions d'une pérennisation des exploitations.

Objectifs communaux

- l'affirmation d'une agriculture « traditionnelle »
- une réglementation qui permet la mise en œuvre de circuits courts, et la valorisation des produits locaux
- ne pas impacter les zones agricoles

Axe 2 : Renforcer l'activité agricole et développer l'activité artisanale et touristique



Fest-Noz de Sixt en fête



Salle Espace de l'Aff



Sixt en fête

Projet économique : tourisme Un potentiel touristique à valoriser, un accompagnement à mettre en œuvre

- Un levier économique à dynamiser

Sixt sur Aff peut être à la fois un sujet d'intérêt touristique et culturel, c'est aussi une commune inscrite dans un territoire qui propose une large palette de sites et manifestations.

Le redonnais offre un large catalogue de sites et d'évènements culturels et touristiques. Par elle-même, Sixt sur Aff propose des ensembles patrimoniaux de grand intérêt.

L'ensemble de ces gisements prend valeur de levier de développement économique au travers de l'organisation d'une filière touristique diversifiée répondant ainsi à la diversité des attentes du public (balade dominicale, courts séjours, animations culturelles...).

Cette filière touristique s'appuie sur des équipements diversifiés et performants comme la nouvelle salle polyvalente.

En appui de La Gacilly, une offre complémentaire est à développer pour renforcer les structures d'hébergement notamment.

Objectifs communaux

- Mise en place de circuits de découverte
- Améliorer les structures d'accueil (camping...)

Axe 3 : Développer et optimiser les services à la population



Maison de santé



Salle Seizh



Salle omnisport

Ces équipements assurent l'attractivité économique et résidentielle d'un territoire élargi.

Projet d'aménagement et de développement durable

Projet équipement Compléter le parc d'équipements existant

- **Une offre importante, adaptée aux besoins actuels**
- **Des compléments ponctuels**

Le parc d'équipement a été profondément renouvelé et complété ces dix dernières années. Réparti sur l'ensemble du territoire aggloméré, ce parc répond aux besoins de la population.

Les projets d'équipements compléteront le parc pour répondre à l'évolution démographique.

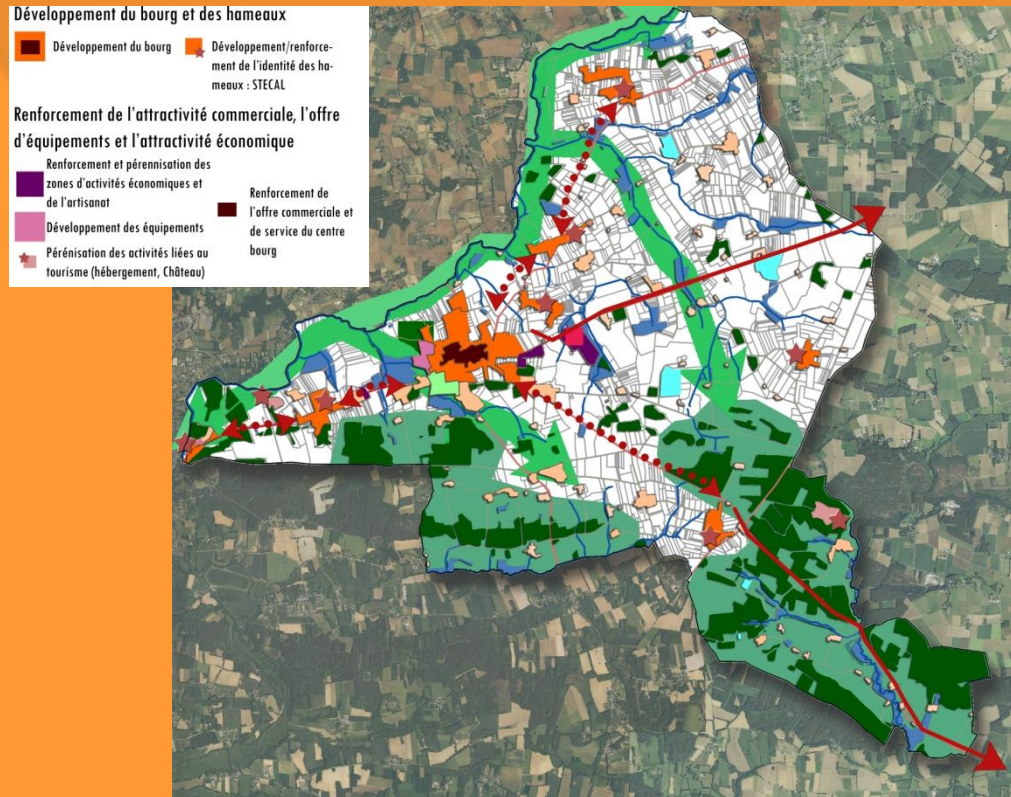
Qu'elle soit culturelle, sociale, sportive, scolaire, associative, l'offre d'équipements est importante. Sa répartition sur l'ensemble du territoire permet d'asseoir une relation de proximité avec les habitants et usagers et d'équilibrer les dynamismes entre les quartiers.

La localisation des futurs équipements répondra à deux dynamiques complémentaires, répartir les équipements aux plus près de la population pour renforcer le lien social et affirmer le caractère structurant de certains pôles.

Objectifs communaux
• Renforcement du pôle d'équipements autour de la salle polyvalente

Axe 4 : Conforter l'attractivité du centre bourg et du territoire rural

Une perméabilité importante entre tissu urbain et espace paysager



Un tissu aggloméré qui préserve sur sa périphérie deux corridors biologiques s'appuyant sur les massifs bocagers avec l'Aff, colonne vertébrale du projet environnemental

Projet urbain

Une agglomération qui se densifie autour de grands axes d'aération

• Un projet urbain qui s'appuie sur les caractères paysagers de l'agglomération

Plus compacte, plus dense, l'agglomération s'attachera à valoriser son implantation dans un site paysager d'intérêt marqué notamment par la vallée de l'Aff. Sixt sur Aff se développera ainsi, économiquement et démographiquement ces dix prochaines années en minimisant l'impact sur les espaces agro-naturels.

La capitalisation du foncier urbanisé, mobilisable à moyen terme dans le cadre du renouvellement du bourg sur lui-même, a été le point de départ de la politique urbaine du PLU.

La densification de l'existant, qu'il s'agisse de l'habitat ou des secteurs d'activités, sera complétée par des surfaces en extension, plus limitées que dans le PLU à réviser.

Leur localisation permettra de formaliser un projet urbain et paysager tirant profit de la situation de la ville sur le flanc de coteau.

La densification du tissu doit s'accompagner d'une offre accrue d'espaces paysagers structurants.

Objectifs communaux

- Développer des secteurs d'habitat dans le cadre du renouvellement urbain du tissu existant
- Faire du site de la Roche la Fontaine prolongeant la vallée de l'Aff, une dorsale paysagère de l'agglomération
- Faire du centre bourg un exemple d'habitat mixte qualitatif (environnemental, mobilités douces...)

Axe 4 : Conforter l'attractivité du centre bourg et du territoire rural



Le logement ancien, un gisement de logements à réhabiliter



Projet d'aménagement et de développement durable

Projet habitat

Un parc de logements renouvelé, adapté à un parcours résidentiel élargi

- **Une offre complémentaire diversifiée de logements**

Le logement est la matière première du tissu aggloméré de Sixt sur Aff. Une part importante du renouvellement de la population se fait dans le parc existant. Le parc neuf complète l'offre, le modernise, l'adapte aux évolutions des attentes.

Une part notable des nouveaux logements capitalisera le potentiel de renouvellement du tissu actuel en réhabilitant les logements, densifiant le parcellaire ou en opérant un protocole de démolition-reconstruction. Le bourg, ses quartiers plus anciens seront les supports privilégiés de ces opérations

Les secteurs d'extension de l'urbanisation à vocation résidentielle s'inscriront dans la continuité des dynamiques urbaines existantes. Plus denses, maillées au tissu existant, elles s'attacheront à mettre en œuvre le projet urbain global et notamment la qualification paysagère des rives, la gestion des enchaînements réussis entre tissu aggloméré et espaces agro-naturels.

La politique de l'habitat, tant en secteur d'extension qu'en mutation du tissu existant doit permettre de poursuivre la diversification des produits habitat pour répondre aux besoins d'un parcours résidentiel élargi à tous les âges de la vie et à tous les niveaux de ressource.

Objectifs communaux

- **une part significative de logements en mutation du tissu existant : au moins 50% de la production de logements en densification ou à partir de l'existant**
- **un habitat porteur de mixité sociale et générationnelle : produire environ 6 logements sociaux**
- **une mixité urbaine mettant l'accent sur un habitat diversifié**
- **une densité moyenne compatible avec le PLH d'au moins 12 logements/ha en moyenne sur les zones U et AU**

Axe 5 : Préserver le cadre naturel communal et le patrimoine remarquable



Un important patrimoine de logements



Projet d'aménagement et de développement durable

Projet patrimoine Une valorisation de l'ensemble des patrimoines

•L'affirmation d'une identité

Sixt sur Aff est une commune avec un patrimoine local important. Son patrimoine, tout à la fois architectural et naturel, est à valoriser. Si la reconnaissance du caractère patrimonial des architectures est acquise, celle des éléments de nature plus modestes mais très nombreuses est à compléter. L'Aff, le Canut, patrimoines naturels sont à affirmer comme tel.

L'histoire de Sixt sur Aff se lit au travers d'un riche catalogue d'architectures, de structures urbaines concentrées tant en hameaux que sur le centre bourg.

La surface importante de la commune, son implantation sur des contextes géographiques variés, donnent à voir une palette élargie de patrimoines architecturaux et naturels.

Associés à des contextes environnementaux de qualités, le patrimoine architectural et paysager peut aussi s'associer à une démarche de préservation environnementale et renforcer ainsi son potentiel d'intérêt.

Le patrimoine est un héritage c'est aussi le résultat d'une démarche permanente de production de qualité. C'est ainsi que le patrimoine communal s'enrichit depuis d'architectures contemporaines de qualité (médiathèque...). Cette exigence de qualité architecturale va se poursuivre.

Objectifs communaux

- Identification des bâtis patrimoniaux
- Continuer à valoriser la qualité patrimoniale du bâti
- Renforcement du caractère paysager et naturel des deux rivières

Axe 5 : Préserver le cadre naturel communal et le patrimoine remarquable



Projet d'aménagement et de développement durable

Projet environnement

Une trame verte et bleue adossée à un projet de territoire

- **Un patrimoine biologique à préserver**
- **L'adhésion à une dynamique territoriale**

Outre le fait que la commune dispose d'un réseau hydrographique et d'un maillage bocager propres à fonder des connexions biologiques d'intérêt, la commune est implantée à l'interface de grands réservoirs écologiques. Les connexions locales s'inscrivent ainsi dans une stratégie de renforcement des grands corridors qui irriguent le territoire élargi.

Le SRCE (schéma régional de cohérence écologique) a identifié, à l'échelle du grand territoire, des tracés potentiels de connexions biologiques que les constats paysagers et environnementaux locaux ont confirmé. La présence de maillages bocagers, de prairies humides, de prairies permanentes sont en effet des vecteurs de biodiversité à préserver.

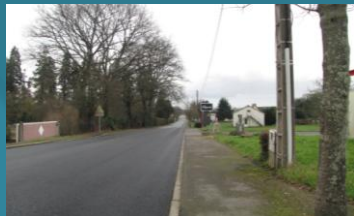
Des connexions biologiques à compléter, renforcer sur la commune permettront de prolonger sur le territoire de Sixt sur Aff, les grands corridors régionaux.

La commune est également un territoire propice au développement des énergies renouvelables. Aussi, dans le cadre du PLU, il s'agit de promouvoir le développement des énergies renouvelables.

Objectifs communaux

- **identification et préservation de trois connexions biologiques**
- **protection de petits réservoirs locaux de biodiversité**
- **encourager les déplacements doux**
- **Promouvoir le développement des énergies renouvelables**
- **Prévenir les risques d'inondation en identifiant les secteurs à risque et en proposant un zonage et règlement adapté**

Axe 5 : Préserver le cadre naturel communal et le patrimoine remarquable



BALADES & RANDONNEES

Circuit des Collines
N° 79 Destination Brocéliande - Communauté de Communes du Pays de La Gacilly

1cm=500m

POINT DE DÉPART : PARKING DE LA RUE DES PRIMEVÈRES - LA GACILLY
Coordonnées GPS : 02° 08' 09" 0 / 47° 45' 58" N

DISTANCE : 12 km

A VOIR EN CHEMIN

- La Croix Jacquary** : au croisement des chemins, la Croix Jacquary se dresse majestueusement malgré la disparition de son bras gauche. C'est une croix patée monolithe taillée dans une plaque de schiste, érigée pendant la période templière. La présence d'un « T » gravé sur le bras droit laisse supposer que c'est une croix de potence. Une légende raconte qu'un Gacilien peut recommandable du nom de Jacques Carré (d'où le nom de la croix) fut tué alors qu'il attaquait un marchand de bestiaux qui revenait d'une foire à Malestroit.
- La Chapelle Saint Jugon** : né au 14^e siècle, Jugon est le fils d'une pauvre veuve qui n'a pour toute fortune qu'un jardin et qu'une vache surnommée « La Bichonne ». La légende rapporte qu'il avait le don d'entendre à distance et même d'opérer des miracles. A 15 ans, Jugon est victime d'un accident mortel. Avant de mourir, il formule le souhait que, après sa mort, son cercueil soit placé sur une charrette tirée par les deux « tourins » de la Bichonne et, là où ils s'arrêteraient qu'on le mette en terre. La chapelle actuelle a été érigée à cet endroit et est devenue une agréable aire de pique-nique.
- Les hameaux de La Corblaie et de Brozéas** : la beauté du circuit repose aussi sur les hameaux traversés comme La Corblaie ou Brozéas (16^e siècle). Le premier, la Corblaie, possède de vieilles demeures. La spécificité du second, Brozéas, est son alignement de maisons d'habitation et d'étables et, surtout, les éléments gravés et même sculptés sur les linteaux de fenêtres ou les manteaux de cheminées.

RANDONNÉE ET ENVIRONNEMENT

- Respectons le tracé des sentiers afin de limiter le piétinement de la végétation et l'érosion
- Pensons à refermer les clôtures et haies derrière nous
- Emportons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle
- Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver
- Renseignons nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux

SUIVEZ LE BALISAGE

Bonne direction Tournez à droite

Tournez à gauche Mauvaise direction

CONTACT
Office de tourisme du Pays de La Gacilly
02 99 08 21 75
tourisme@cc-paysdelagacilly.fr
www.paysdelagacilly.com

Découvrez d'autres balades et randonnées sur le site internet de la Destination Brocéliande :
www.broceliande-vacances.com

Circuit de randonnée autour de Sixt sur Aff

Projet déplacements doux Un maillage piétons-cycles renforcé, à vocation ludique ou d'usage quotidien

- Faciliter les relations de proximité
- Sécuriser les déplacements doux

Sixt sur Aff est un bourg de la proximité. Proximité entre l'habitat, l'emploi, les services et équipements, proximité entre l'aire urbaine et les espaces naturels. Le maillage piétons-cycles doit permettre d'associer à cette proximité, le sentiment de sécurité et de plaisir d'usage.

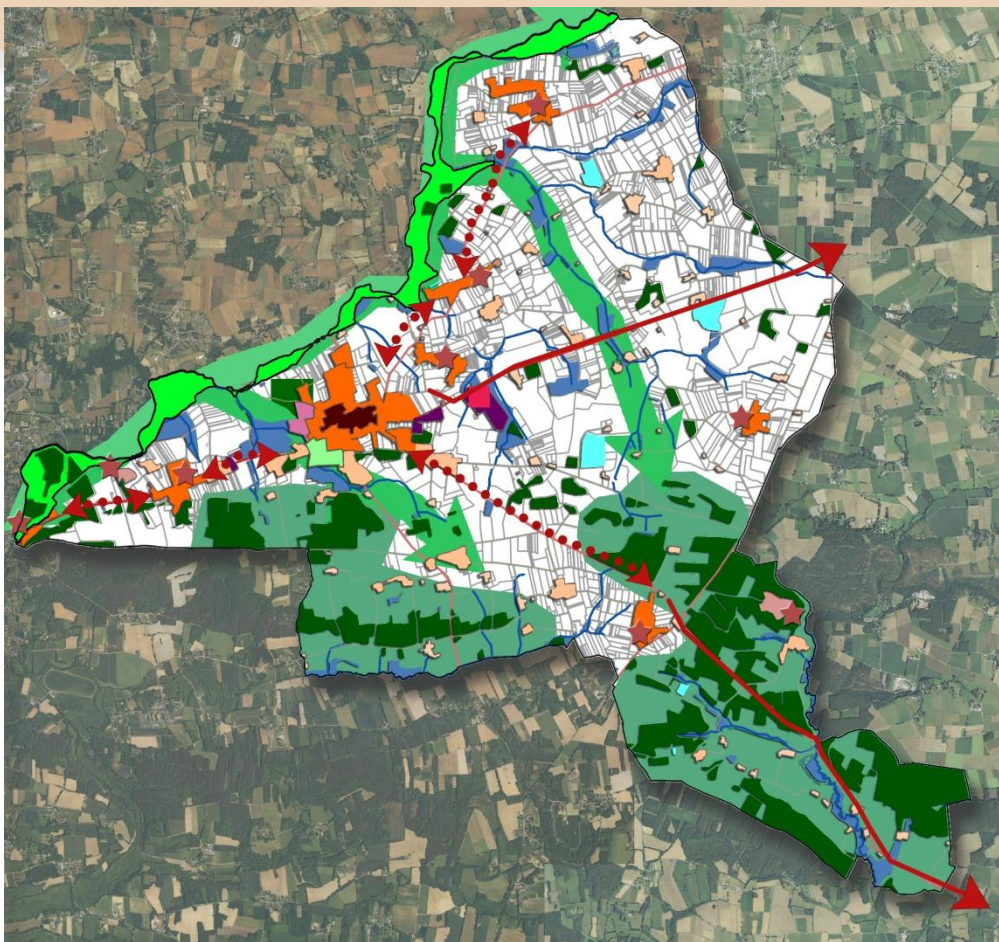
Le développement urbain du bourg s'est accompagné d'un renforcement du maillage piétonnier. Les aménagements d'espaces publics dans le centre bourg ont amélioré le confort et la sécurité des piétons.

Ce maillage et la qualité d'usage des supports de déplacement doux seront prolongés. Ils serviront l'objectif de relation de proximité entre les équipements et l'habitat.

Par ailleurs Sixt sur Aff dispose d'un environnement naturel de qualité tant à l'intérieur de sa trame urbaine qu'en périphérie. La création de liaisons douces, s'appuyant sur le réseau de chemins, assurera la gestion des enchaînements à la fois fonctionnels et paysagers entre le tissu urbanisé et les espaces naturels.

Objectifs communaux

- un maillage piétons-cycles entre les secteurs d'habitat et les équipements,
- organiser des circuits de découverte
- le traitement paysager des entrées de ville



Développement du bourg et des hameaux

- Développement du bourg
- ★ Développement/renforcement de l'identité des hameaux : STECAL

Renforcement de l'attractivité commerciale, l'offre d'équipements et l'attractivité économique

- Renforcement et pérennisation des zones d'activités économiques et de l'artisanat
- Développement des équipements
- ★ Pérénisation des activités liées au tourisme (hébergement, Château)
- Renforcement de l'offre commerciale et de service du centre bourg

Structuration du réseau routier et de cheminements doux

- ➔ Renforcement/structuration du réseau de déplacement
- ➔ Renforcement/structuration du réseau piéton/cycle entre le bourg et les villages

Protéger et valoriser le patrimoine naturel et la trame verte et bleue, prévenir les risques

- Renforcement/protection de la trame verte et bleue
- Construire des bords de ville paysager
- Secteurs à risques d'inondations : limiter les risques

